



**Intervention de la Délégation Tunisienne  
18<sup>ème</sup> session du Groupe de Travail de l'EPU  
Chili – 28 janvier 2014**

**Merci Monsieur le Président,**

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation du Chili et se félicite de l'intérêt que ce pays ami accorde à l'EPU et de la contribution de sa Mission à Genève aux travaux du Conseil.

La Tunisie se félicite en particulier des diverses actions entreprises pour donner effet aux recommandations acceptées en 2009 et de la présentation d'un rapport intermédiaire en mars 2012. Elle salue en outre le processus transparent et inclusif du suivi de l'application des engagements et de la préparation du rapport national.

La Tunisie note que plusieurs avancées remarquables ont été enregistrées, comme l'adoption de la loi 20.609 sur les mesures de lutte contre la discrimination, la loi 20.500 sur les associations et la participation des citoyens à la conduite des affaires publiques, le Plan pour l'égalité des chances 2011-2020, ou encore la création du Département des droits de l'homme du corps des carabiniers.

Pour poursuivre cet élan, la Tunisie recommande au Chili d'adopter un plan national de défense des droits de l'homme, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer une protection efficace contre la discrimination dans divers domaines, en particulier l'emploi, le logement, la santé et l'éducation.

La Tunisie recommande, en fin, au Chili de compléter rapidement le processus d'alignement de sa législation nationale sur les dispositions du Statut de Rome.

**Je vous remercie de votre attention.**